

201 Département de Lot et Garonne

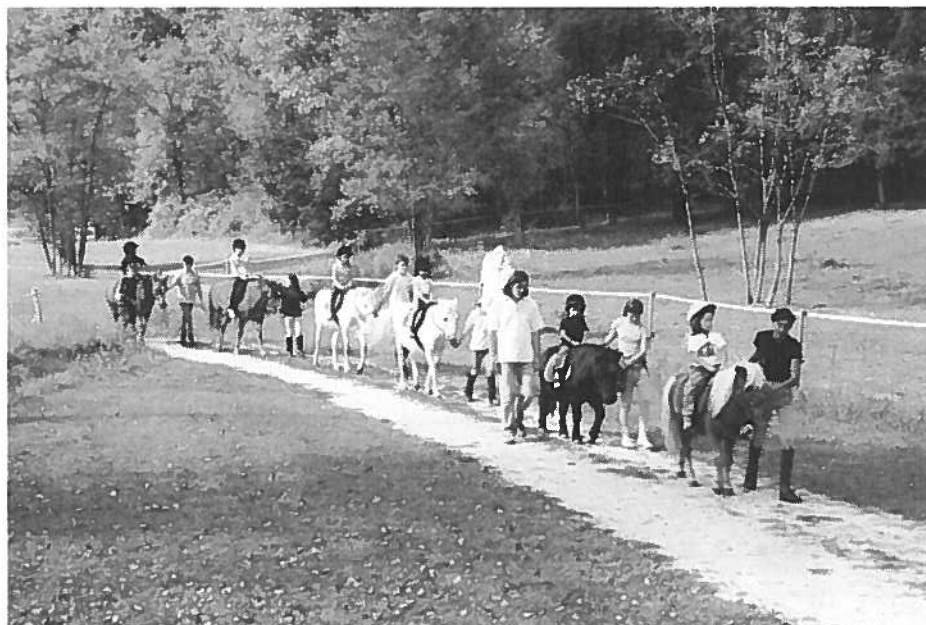
République Française

**Syndicat Intercommunal
A Vocation Unique
de Darel**

Arrondissement d'Agen

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE DE DAREL

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU PRÉSIDENT AUX MAIRES DES COMMUNES MEMBRES
ANNÉE 2019



Site du SIVU de Darel - Poney Club

Préambule :

L'article 34 de la Loi n° 2010-1563 du 16 décembre de réforme des collectivités territoriales a renforcé les dispositions relatives à la transparence financière au sein des intercommunalités à fiscalité propre.

L'article L.5211-39 modifié, du code général des collectivités territoriales est ainsi rédigé:

« Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe

délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier. »

L'obligation faite aux EPCI de faire figurer dans le rapport les informations relatives à l'utilisation sur le territoire de chaque commune membre des crédits de l'établissement implique que ce document comporte une liste des dépenses d'investissement et de fonctionnement réalisées par l'EPCI dans chaque commune.

Cette disposition concerne tous les EPCI, qu'ils soient ou non dotés d'une fiscalité propre.

En conséquence, les rapports d'activité des EPCI pour l'année 2019 doivent retracer l'utilisation des crédits engagés par l'établissement dans chaque commune et être transmis aux maires des communes membres.

Considérant que le périmètre d'intervention et d'action du SIVU de DAREL est exclusivement limité géographiquement sur le site de DAREL, situé sur la commune de Pont-du-Casse,

Considérant que les communes de Pont-du-Casse et Bon Encontre sont propriétaires du site en indivision, le rapport présente un état des lieux global.



Village Vacances DAREL - Bois des Jésuites

Historique :

Monsieur LAJUNIE, ancien Maire de Bon-Encontre, et Monsieur Gilbert FONGARO, ancien Maire de Pont-du-Casse, avaient convenu d'une entente pour acquérir 28 Ha 13 a 90 Ca à Darel sur la commune de Pont-du-Casse, aux

anciens établissements LARTIGUES et DUMAS, en Août 1978 au prix de 188.000 F (28.660 €). A l'époque, un projet d'usine d'incinération avait été évoqué.

Un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique a été créé entre les deux Communes le 1^{er} Février 1984.

Par la suite, le 1^{er} février 1988, Le Poney Club de Foulayronnes sollicitait le S.I.V.U pour installer son club à Darel.

Des parcelles de bois d'une contenance totale de 5 Ha 50a au lieu-dit "Cambes" ont été acquises à la S.O.G.A.F.(ex Famille TANDONNET) par le S.I.V.U en Novembre 1988 au prix de 131.440 F (20.038 €).

Sur ce site de 33 Ha 63 A 90 Ca le Syndicat a réalisé :

- **Au Poney-club de Darel en Agenais** depuis le 1^{er} février 1988 qui a pour Président, Monsieur Patrick RICHARD.

ANNEES	NATURE DES TRAVAUX	MONTANT DES TRAVAUX TTC
1987-1988	BOXES à CHEVAUX (22)	225 210,73 €
1989-1990	MANEGE COUVERT	212 861,54 €
1993	BOXES A CHEVAUX	34 787,15 €
2001	EXTENSION MANEGE + TRIBUNE	73 275,00 €
2006	AMENAGEMENT THEATRE VERDURE	1 554,80 €
2009-2010	CONST. 5 BOXES CHEVAUX-1 SELLERIE 1 LOCAL STOCKAGE	81 876,00 €
2010	REHABIL.S.ACCUEIL + SANITAIRES PONEY	9 088,00 €
	REFECTION ECLAIRAGE CARRIERE EXTERIEURE	3 583,22 €
2013	WC HANDICAPES + AUVENTS PONEY CL.	28 102,53 €
2015	NOUVELLE CARRIERE EXT. PONEY CLUB	103 897,20 €
2016	MISE EN CONFORMITE ELECTRIQUE	938,40 €
2019	BARDAGE MANEGE	13 809,30 €
		788 983,87 €

- **Pour la Société des Sciences Naturelles et Agricoles de l'Agenais - Jardin Botanique de Darel** présidée à son installation par M. Bernier, puis par M. André Bayze, qui a apporté une forte impulsion et un élan de dynamisme à l'association, et aujourd'hui par deux co-présidents, Madame Aline BONZOMET et Monsieur Jacques BLOIS entourés d'une équipe de bénévoles et amoureux de la nature.

ANNEES	NATURE DES TRAVAUX	MONTANT DES TRAVAUX TTC
1991	LOCAL BOTANIQUE	30 953,00 €
1999	LOCAL MATERIEL BOTANIQUE	10 063,00 €
2013	REFECTION POTEAUX AVANTS-TOITS ET DES ALLEES EN CASTINE + DRAINAGE	9 040,97 €
2014	REFECTION CHEMIN ACCES LOCAL	983,00 €
		51 039,97 €

- **Pour les Scouts de France** dont le président était M. Georges Esculpavit :

- Un bâtiment pour les Scouts
- En 2013, suite au départ de cette association, le local a été mis à disposition de l'association des Sciences Naturelles et Agricoles de l'Agenais – Jardin Botanique de DAREL. Une convention de mise à disposition a été établie.

- **Au Village de Vacances de Darel** dont la gestion est assurée par le S.I.V.U. en collaboration avec la Société Actour 47 - 271 rue de Pechabout à Agen, spécialisée dans le développement du tourisme en Lot et Garonne.

ANNEES	NATURE DES TRAVAUX	MONTANT DES TRAVAUX TTC
1995-1996	VILLAGE DE VACANCES (12 chalets)	375 086,00 €
1997	ABRI MATERIEL	5 621,13 €
1998-1999	SALLE POLYVALENTE	82 634,00 €
2006	EXTENSION VILLAGE VACANCES (3)	188 836,63 €
2010	RECONSTR. & EXTENSION GARAGE	21 908,00 €
2012	MISE AUX NORMES INSTALLATIONS ELECTRIQUES	2 073,86 €
2014	REHABILITATION DE 2 CHALETS	106 499,76 €
	REPRISE RESEAU EXISTANT ET REGARD CHALET 5 ET RACCORDEMENT EAUX USEES	4 116,00 €
	PANNEAUX RAYONNANTS CHALETS 3, 5, 8	1 080,00 €
	DEGRILLEUR STATION EPURATION	5 658,00 €
2015	STATION EPURATION (VIDANGE, DEBOUCHAGE, REMPLACEMENT HORLOGE MOTEUR)	827,52
2016	MISE EN CONFORMITE ELECTRIQUE	889,20 €
	MISE EN PLACE WIFI	8 745,40
	BLOCS ENROCHEMENT	540,00 €
2017	EXTENSION SALLE POLYVALENTE (MO + SPS + CT)	1 908,00 €
2018	SALLE POLYVALENTE (MO + TRAVAUX D'AMENAGEMENT)	72 812,92 €
	STATION D'EPURATION (1 MOTOREDUCTEUR)	742,56 €
	CHALETS (DIVERS MATERIEL)	4 053,76 €
	TOTAL	884 062,74 €

S'ajoutent à ces investissements, des travaux courants d'entretien et d'amélioration.

Soit un total d'investissement immobilier depuis la création du S.I.V.U de 2 054 202,53 € réparti de la façon suivante :

- Poney Club — Jardin Botanique et local des scouts	881 224,35 €
- Village de Vacances	884 062,34 €
- Réseaux et travaux divers pour l'ensemble du site	267 745,28 €
- Terrains	21 170,16 €

Le financement de l'ensemble de ces investissements a été assuré par des subventions diverses obtenues auprès de l'Etat, du Département, de l'Agglomération d'Agen et le solde par des emprunts contractés par le SIVU.

Depuis sa création, le SIVU de Darel a procédé également à l'acquisition de divers matériels en vue d'assurer l'entretien des bâtiments et des espaces verts de l'ensemble du site afin de maintenir le patrimoine en état.

Les touristes et les résidents pour raisons professionnelles apprécient ce site situé en plein cœur de la nature, à proximité des commerces des communes de Bon-Encontre et Pont-du-Casse ainsi que l'accès gratuit pour les vacanciers à la piscine municipale de Pont-du-Casse dont la charge est répartie sur les deux collectivités.

Emploi :

Suite à la démission de M. Rémi WAROQUET en date du 1^{er} mars 2019 M. Patrick GYORFI assure l'entretien du site de Darel à raison de 17h30 par semaine durant les mois de mars, avril, août, septembre, octobre, novembre et décembre et 31h30 de mai à juillet.

L'activité du site de Darel regroupe :

1 - Le village de vacances composé de 14 chalets qui accueille des vacanciers venant de toute la France, notamment en période estivale.

Les résidents apprécient le calme et l'environnement du site situé en plein cœur de la nature. Une attention particulière est portée à l'entretien du village de vacances afin de rendre les séjours agréables. En 2019, 2 134 nuitées ont été comptabilisées (3 468 nuitées en 2018, 2 754 nuitées en 2017, 3 244 nuitées en 2016).

2 - Le Poney-Club de Darel en Agenais, premier centre équestre de Lot-et-Garonne, compte actuellement 31 poneys et chevaux (25 au poney-club et 6 propriétaires à l'année), et 105 licenciés pouvant s'adonner au plaisir de l'équitation dans un site d'exception, encadrés par des moniteurs diplômés et compétents.

Le label « Centre de Tourisme Equestre » attestant de la qualité globale des prestations proposées par l'établissement ainsi que les labels « Poney-Club de France » et « Cheval Club de France obtenus en 2012 ont été renouvelés en 2017.

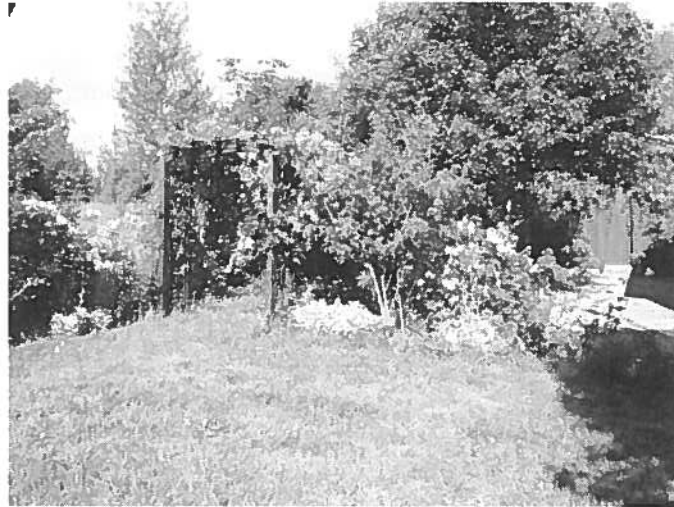
Le Club a également obtenu le label « Handisport » et sollicité le renouvellement du label de Fédération Française d'Equitation. Un nombre croissant de personnes ou de groupes en situation de handicap fréquentent le poney-club.

La nouvelle carrière permet d'accueillir des concours plus importants avec la présence de plus de 200 cavaliers, notamment lors des « Darel Jumping Days ». En 2018-2019, le poney club a organisé le championnat départemental en CSO et le championnat régional de dressage. Plus de 1000 cavaliers extérieurs ont participé à ces concours.

Les diverses manifestations organisées par le club tout au long de l'année attire un public très nombreux.

3 - Le Jardin Botanique de Darel, géré par la Société des Sciences Naturelles et Agricoles de l'Agenais, est inscrit à l'inventaire des Jardins de France par la Société Nationale d'Horticulture.

Botanistes, mycologues, entomologistes, découvrent sur les deux hectares mis à la disposition par le SIVU de Bon-Encontre – Pont-du-Casse, une nature préservée.



Jardin Botanique - Roseraie

ACTIVITE 2019

Le budget 2019 a été voté à hauteur de 137 880 € en section de fonctionnement et 132 154 € en section d'investissement.

REALISATIONS 2019

En Fonctionnement :

- **L'entretien des bâtiments par le personnel du SIVU,**
- **L'entretien des bâtiments et des espaces verts,**
- **L'acquisition de petit matériel pour les chalets,**
- **L'acquisition de petit matériel pour le personnel.**

1 – Jardin Botanique.

Le SIVU a mis à disposition de l'association des sciences botaniques de Darel, depuis 2013, le local précédemment utilisé par les Scouts de France afin que l'association puisse l'utiliser pour stocker du matériel et organiser ses réunions hebdomadaires.

Une convention de mise à disposition a été établie.

2 - Village de Vacances.

- Acquisition de divers matériels pour les chalets (protège matelas et protège oreillers).
- Mise en peinture intérieure (chalet n°9).
- Mise en peinture extérieure (chalets n°9 et 10).
- Acquisition de divers matériel et fournitures en vue d'assurer le fonctionnement du site.
- Espaces verts : complément de la haie de laurier existante et achat de fleurs
- Traitement des pins contre la chenille processionnaire et contre les frelons
- Acquisition de vêtements de travail pour le personnel
- Entretien de maintenance : installations électriques, vérification des jeux, extincteurs

Il est rappelé que le loyer payé par le Poney Club est de 2 500 € (révisé de 2 287 € à 2 500 € depuis 2017) et que l'association des sciences botaniques bénéficie d'un local mis à disposition gracieusement.

Les subventions versées en 2019 par le SIVU sont de :

- 1 000 € pour le Poney Club de Darel
- 500 € pour l'association des sciences botaniques
- 1 800 € pour l'association UNSS 47

En Investissement :

1) Village de Vacances

- 1 souffleur thermique
- 5 caissons de cuisine
- 1 chauffe-eau

2) Poney-Club

Travaux d'entretien des différentes structures.

Réfection du bardage extérieur en plexi du manège couvert

L'entreprise HOCINE a procédé à la pose de tôles en polycarbonate ainsi qu'au remplacement de lames de bardages abîmées pour un montant de 13 809,30 €.

ACTIVITE 2019

1 - Village de Vacances

En 2019, le montant des recettes des locations inscrit au Budget Primitif 2019, était de 64 000 €.

La somme encaissée est de 51 255,05 €. Pour mémoire : 82 2012,02 € en 2018 et 64 309,51 € en 2017 soit une baisse de 37,65 % par rapport à 2018 et 20,30 % par rapport à 2017.

Service de M. GYORFI (astreinte, week-end...).

Afin de pallier aux éventuelles urgences des locataires, le téléphone portable de l'agent du SIVU renvoie, en dehors de ses heures de travail, sur le téléphone d'astreinte des élus de Pont-du-Casse.

2 – Poney-Club

Une visite du poney club le 5 avril 2019 en présence des membres du comité syndical et du bureau du poney club a permis de faire le point sur l'ensemble du site.

3- Bois de Darel

1) **Fourniture de blocs de de roche** par l'entreprise OSAGRA pour limiter l'accès au bois de Darel pour un montant de 630,12 € TTC.

2) **Fréquentation du site par les scolaires**

En 2019, 10 établissements et associations ont demandé un accès (Collèges La Rocal, Dangla, Jasmin, Théophile De Viau ; Ecole maternelle Ste Foy, UNSS, Accro Vélo, CABE47, 48^e RT, Association Sportive Inter Universitaire, Club retraités MGEN), représentant environ 1 400 personnes. (1 250 en 2018).

3) UNSS 47 – création d'un parcours permanent de course d'orientation

L'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire) a initié un projet de création d'un parcours permanent de course d'orientation sur le site de Darel. Le dispositif sera opérationnel avant la fin de l'année.

Le budget prévisionnel de la réalisation de ce projet a été de 5.542 €. Une subvention d'un montant de 2.500 € a été attribuée par la DRDJSCS. Le SIVU de Darel a sollicité l'Agglomération d'Agen pour obtenir une aide dans le cadre de la commission « Cohésion Sociale et Politique et la Ville ». Un montant de 1.800 € a été attribué au SIVU de Darel.

Par délibération du 8 mars 2019, le comité syndical a décidé à l'unanimité :

- de valider le projet de création d'un parcours permanent de course d'orientation sur le site de Darel tel que présenté par l'UNSS de Lot-et-Garonne,
- d'accorder une aide financière exceptionnelle de 1.800 € à l'UNSS de Lot-et-Garonne pour la réalisation de cette opération.

4- Jardin Botanique

L'entretien et les visites guidées sont assurés par des bénévoles de Société des Sciences Naturelles et Agricoles de l'Agenais.

Candidature au marché d'achat pluri-énergies 2020-2022 proposé par le groupement de commandes des syndicats d'énergies d'Aquitaine pour l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique : Electricité

Par délibérations n°DCS002/2017 et DCS003/2017 le comité syndical a décidé, à l'unanimité d'adhérer au groupement de commande des syndicats d'énergies d'Aquitaine pour l'achat d'énergie et de candidater au marché d'achat d'électricité et de gaz naturel 2017-2019.

Les marchés arrivant à terme le 31 décembre 2019, le SDEE 47 prépare leur renouvellement et propose un marché « pluri-énergies » d'achat de gaz naturel et d'électricité d'une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} janvier 2020.

Il est rappelé que le SIVU de Darel est adhérent au Syndicat Départemental d'Electricité et d'Energies de Lot-et-Garonne (SDEE47), qui est l'autorité organisatrice du service public de distribution de l'énergie électrique sur l'ensemble du territoire du département.

Les Syndicats d'Energies de la Nouvelle Aquitaine se sont unis pour proposer un nouveau groupement de commande à l'échelle de la nouvelle région, qui permet d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence, qui assure une maîtrise des consommations d'énergie et renforce la protection de l'environnement dans le respect du développement durable, groupement auquel le Conseil Municipal a décidé de faire adhérer la commune.

L'adhésion est gratuite pour les membres adhérents et les frais inhérents à son

fonctionnement ne courent que dès l'instant où ceux-ci décident d'être partie prenante d'un marché d'achat d'énergies lancé par le groupement.

Le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, par délibération du 8 mars 2019 :

- **de faire** acte de candidature au marché d'achat d'électricité proposé par le groupement de commandes pour « l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique ».

Adhésion à un groupement de commandes départemental ENR-MDE (énergies renouvelables et maîtrise de la demande en énergie)

Monsieur le Président rappelle aux membres de l'Assemblée que le Syndicat Départemental d'Electricité et d'Energies de Lot-et-Garonne (SDEE 47) est l'autorité organisatrice du service public de distribution de l'énergie électrique sur l'ensemble du territoire du département.

Fort de son expérience au sein du Groupement de Commandes régional pour l'achat d'énergie, le SDEE 47 a décidé de créer un Groupement de Commandes départemental dédié aux énergies renouvelables et à la maîtrise de la demande en énergie.

Ce groupement permettra d'améliorer l'efficacité technique et économique de ces achats.

Quelques exemples d'actions : isolation des combles, achat de véhicules électriques...

Le SDEE 47 sera le coordonnateur du groupement pour l'ensemble des membres.

La participation forfaitaire de chacun des membres du groupement sera répartie entre les membres selon les règles définies préalablement au lancement de chaque consultation.

Il est proposé que la Commission d'Appel d'Offres chargée de l'attribution des marchés et accords-cadres soit celle du coordonnateur, soit du SDEE 47.

Le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, par délibération du 8 mars 2019 :

- . **d'approuver** l'adhésion du SIVU de Darel au groupement de commandes ENR-MDE en Lot-et-Garonne pour une durée illimitée.

Convention de mise à disposition d'équipements entre le SIVU de Darel et l'Association du Poney-Club de l'Agenais.

Par délibération du 17 novembre 1987, le SIVU de Darel a décidé de rédiger une convention de mise à disposition des équipements à l'Association du Poney-Club de l'Agenais. Elle a été signée le 14 janvier 1988.

Pour une durée de 10 ans, cette convention fixait le montant de l'indemnité due

par le Poney-Club au SIVU de Darel, au titre de loyer, à la somme de 15 000 Francs, payable par trimestre, soit 2 287 €.

Par délibération du 8 mars 2017, et au vu des investissements réalisés depuis plusieurs années par le SIVU de Darel, notamment la création de la nouvelle carrière équestre le comité syndical a décidé de réviser le montant du loyer demandé à l'Association du Poney-Club de l'Agenais, à la somme de 2 500 €, payable par trimestre et d'avance.

Une nouvelle convention a été signée le 9 mars 2017 pour une durée de 3 ans.

Celle-ci arrivant à échéance en mars 2020, il était nécessaire de reconduire cette convention.

Le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, par délibération du 14 novembre 2019 :

. **de maintenir** le montant du loyer demandé à l'Association du Poney-Club de l'Agenais, à la somme de 2 500 €, payable annuellement.

Convention de mise à disposition d'équipements entre le SIVU de Darel et la Société des Sciences Naturelles et Agricoles de l'Agenais.

Par délibération du 8 mars 2017, le SIVU de Darel a décidé de rédiger une convention de mise à disposition, pour une durée de trois ans renouvelable tacitement, à titre gratuit de locaux à la Société des Sciences Naturelles et Agricoles de l'Agenais.

Celle-ci arrivant à échéance en mars 2020, il était nécessaire de reconduire cette convention.

Le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, par délibération du 14 novembre 2019 :

. **d'autoriser** M. le Président à signer la convention de mise à disposition à titre gratuit de locaux devant intervenir entre le SIVU de Darel et l'Association des Sciences Naturelles et Agricoles de l'Agenais, pour une durée de 3 ans.

Groupement de commande proposé par le Centre de Gestion de Lot-et-Garonne : assurance statutaire du personnel 2021-2024 : consultation pour le choix d'un nouveau prestataire

Le contrat de groupe actuel arrive à échéance le 31 décembre 2020. Le CDG propose à toutes les collectivités du département de renouveler le principe de négocier une police d'assurance, sous forme de contrat groupe, couvrant les risques statutaires du personnel pour une durée de quatre (4) années, soit du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2024.

Cette consultation ne lie pas la collectivité qui se réserve le droit, en fonction des propositions établies, d'adhérer au contrat de groupe ou de procéder au renouvellement de son assurance statutaire à titre individuel.

Le contrat groupe prévoira la prise en charge de tout ou partie des risques suivants :

■ agents CNRACL (Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales) (régime spécial) :

Maladie ordinaire, maternité, accident de service, décès, longue maladie / longue durée,

■ agents IRCANTEC (Institution de Retraite Complémentaire des Agents Non Titulaires de l'Etat et des Collectivités publiques) (régime général) :

Maladie ordinaire, maternité, accident de service, grave maladie,

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer au SIVU de Darel une ou plusieurs formules.

Le contrat groupe devra également avoir les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1^{er} janvier 2021

Régime du contrat : par capitalisation.

Le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, par délibération du 14 novembre 2019 :

. **de charger** le Centre de Gestion de Lot-et-Garonne de négocier un contrat groupe auprès d'une entreprise d'assurance agréée, pour une durée de quatre (4) années à compter du 1^{er} janvier 2021.

Ce contrat est ouvert à adhésion facultative et le SIVU de Darel se réserve le droit d'y adhérer ou pas.

EXECUTION DU BUDGET

PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 - VUE D'ENSEMBLE			
		Dépenses	Recettes
REALISATIONS	Section de fonctionnement	73 805,84	123 311,89
DE L'EXERCICE	Section d'investissement	46 447,23	75 086,71
REPORTS	Report en section de fonctionnement (002)		1 580,96
DE L'EXERCICE N -1	Report en section d'investissement (001)		5 446,30
	TOTAL (réalisations + reports)	120 253,07	205 425,86
RESTES A REALISER	Section de fonctionnement		
A REPORTER EN N+1	Section d'investissement		
(1)			
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1		
RESULTAT	Section de fonctionnement	73 805,84	124 892,85
CUMULE	Section d'investissement	46 447,23	80 533,01
	TOTAL CUMULE	120 253,07	205 425,86



Le Président,

C. DELBREL.

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 S.I.V.U. DE DAREL
INVESTISSEMENT

LIBELLE DEPENSES	BP 2019 + RAR 2018	REALISE	ENGAGTS	SOLDE	RECETTES	BP 2019 + RAR 2018	REALISE	SOLDE
2031 - Frais études	2 000			2 000,00	001 - Excédent inv.reporté	2 000	2 000,00	0,00
2111-Acquisition terrain + frais								
2188 - Acquis.Mat.outillage								
Electroménager (machine à laver, réfrigérateur ...)	2 000			2 000,00	001- Excédent Inv. Reporté	1 446,00 €	1 446,30	0,50
5 saisons de cuisine	1 000	200,00		800,00				
Acquis. Matériel divers (1 chauffe-eau en 2019)	2 000	262,46		1 737,54				
Matériels techniques (1 souffleur en 2019)	1 000	697,50		302,50				
9 chauffages radian + 1 convecteur	1 200			1 200,00	1068-Affectation résultat	6 254	6 254,00	0,00
2183 - Acquis. Mat informatique								
Matériel informatique	500			500,00				
sous-total acquisition matériel	7 700	1 159,96		6 540,04	sous-total acquisition matériel	7 700	7 700,30	0,30
2138 - Travaux cariers (bardage du manège)	14 000	13 809,30	0,00	190,70	1068-Affectation résultat	14 000	14 000,00	0,00
2138 Travaux bâtiments					1641 - Emprunt			
Rénovation salle polyvalente					13248 - FST Commune			
					001- Excédent inv.reporté			
sous-total travaux bâtiment	14 000	0,00	0,00	190,70	sous-total travaux bâtiment	14 000	0,00	0,00
Divers & Imprévus (art. 21538)	2 000			2 000,00	001- Excédent Inv. Reporté	2 000	2 000,00	0,00
sous-total divers & imprévus	2 000	0,00	0,00	2 000,00	sous-total divers & imprévus	2 000	2 000,00	0,00
21538 - Réseaux divers					1068-Affectation résultat	20 606	20 606,00	0,00
Réhabilitation STEP	75 000			75 000,00	001- Excédent inv.reporté			
Blocs d'entechement	606	630,12		-24,12	1641- Emprunt	40 000		-40 000,00
Rénovation complète éclairage public allée principale								
s/ total EQUIPEMENT	101 306	15 599,38	0,00	85 706,62	s/ total EQUIPEMENT	86 306	46 306,30	-39 999,70
OPERATIONS FINANCIERES								
001- Déficit reporté					28182/28188 - Amortissement	2 729	2 728,97	-0,03
1641 - Remb. Capital emprunts	30 848	30 847,85		0,15	10222 - FCTVA	10 000	13 378,74	3 378,74
					1068-Affectation résultat	18 119	18 119,00	0,00
s/total opérations financières	30 848	30 847,85		0,15	s/ total op. financières	30 848	34 226,71	3 378,71
OPERATION D'ORDRE					OPERATION D'ORDRE			
					023 - Virement SF	15 000		-15 000,00
2138- Intégration frais études salle polyvalente					2031- Frais études			
TOTAL DEPENSES	132 154	46 447,23	0,00	85 706,77	TOTAL RECETTES	132 154	80 533,01	-51 620,99

Résultat 2019 section Investissement : 34 085,78 €

SIVU DAREL - Exercice 2019

Balance générale

Montants réels et d'ordre (avec les articles 001 et 002)

Investissement

	Primitif	Supplémentaire	R.A.R 2018	DM / VC	Total Budget	Réalisation	Solde Hors engagements	Engag. + en cours	Solde
Dépense	131 548,00	0,00	606,00	0,00	132 154,00	46 447,23	85 706,77	0,00	85 706,77
Recette	132 154,00	0,00	0,00	0,00	132 154,00	80 533,01	-51 620,99	0,00	-51 620,99
Excédent	606,00	0,00		0,00	0,00	34 085,78		0,00	
Déficit			606,00						

Fonctionnement

	Primitif	Supplémentaire	R.A.R 2018	DM / VC	Total Budget	Réalisation	Solde Hors engagements	Engag. + en cours	Solde
Dépense	137 880,00	0,00	0,00	0,00	137 880,00	73 805,84	64 074,16	0,00	64 074,16
Recette	137 880,00	0,00	0,00	0,00	137 880,00	124 892,85	-12 987,15	0,00	-12 987,15
Excédent	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 087,01		0,00	
Déficit									

Résultat

	Primitif	Supplémentaire	R.A.R 2018	DM / VC	Total Budget	Réalisation	Solde Hors engagements	Engag. + en cours	Solde
Excédent	606,00	0,00		0,00	0,00	85 172,79		0,00	
Déficit			606,00						

Accusé de réception en préfecture
047-214700320-20200929-202060-DE
Date de télétransmission : 08/10/2020
Date de réception préfecture : 08/10/2020